

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFF lance un appel d'offres pour sélectionner des prestataires pour la gestion d'un portefeuille multi-actifs de type fonds de fonds.

Paris, le 4 février 2026 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFF) lance un appel d'offres afin d'attribuer trois mandats de gestion (un actif et deux dits stand-by) de portefeuilles multi-actifs (fonds de fonds).

Le gérant titulaire aura pour objectif de maximiser la performance du fonds en recherchant à tout moment l'optimisation du couple rendement/risque par la mise en œuvre d'une allocation diversifiée, flexible, tactique, dynamique et opportuniste. La stratégie d'investissement du fonds devra permettre de restituer une performance régulière à travers une multigestion diversifiée en termes de classes d'actifs et de stratégies.

Suivant une approche fondamentale, sans contrainte de benchmark, le gérant construira le portefeuille en respectant un processus de gestion rigoureux d'allocation d'actifs et de sélection de fonds. Le titulaire cherchera à maximiser la performance tout en limitant la perte du portefeuille du fonds sur une année grâce à une gestion de budget de risque mesurée par la perte maximale sur une année calendaire.

Cette stratégie sera réalisée dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFF.

Deux des trois mandats attribués seront dits stand-by, ce qui signifie que l'ERAFF se réserve l'opportunité de les activer, notamment par souci de dispersion des risques. A titre indicatif, le montant prévisionnel pour le mandat actif sera d'environ 1 milliard d'euros.

La durée initiale du marché est de quatre ans avec la possibilité pour l'ERAFF de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an.

Le dossier de consultation est disponible sur www.marches-publics.gouv.fr.
Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFF (www.rafp.fr).

L'ERAFF : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 54 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFF se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFF a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : *État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence*.

L'ERAFF est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,4 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et près de 2,3 milliards d'euros de cotisations collectées en 2024. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFF ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr

 |  | rafp.fr